

# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 16 OCTOBRE 2013

## PROCES-VERBAL

\*\*\*\*\*

L'an deux mille treize, le seize octobre, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de SAINT-AGATHON, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de M. MERCIER Lucien, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. MERCIER L. Maire - Mme PUILLANDRE E. - MM. LE GUENIC T. - CASTREC A. - BIHANNIC L. - Mme DELEMER I. Adjointes - Mme LE GALLIC S. - MM. FOURCHON S. - ROBIN A. - Mmes LE BRETON L. - BERTRAND N. - M. MORICE J. - Mme PASQUIET AM. - M. VINCENT P. - Mmes LE Poulleñec C. - GUELOU S. - M. LE BOETEZ G.

**PROCURATION** : M. HEURTAULT P. à M. MORICE J.

**SECRETARE DE SEANCE** : Mme LE BRETON Laurence

M. le Président déclare la séance ouverte.

-----

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE**

Le procès-verbal de la séance du 18 septembre 2013 est approuvé à l'unanimité.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

#### **RYTHMES SCOLAIRES**

Mme Elisabeth PUILLANDRE, Adjointe en charge des finances, du personnel, de l'école et de la restauration scolaire et de la vie publique, rend compte au Conseil du travail réalisé par Mme Florence REVEL, chargée de mission pour la mise en place des rythmes scolaires, et précise que le comité de pilotage, pour les cinq communes, se réunira le mardi 12 novembre prochain à 18 heures.

Concernant le poste de Mme Florence REVEL, M. Joël MORICE, Conseiller Municipal, souhaite connaître son rôle, compte tenu des échos relayés par la presse des organisations déjà mises en place.

Mme Elisabeth PUILLANDRE précise, qu'en l'occurrence, l'objectif de ce recrutement est de fixer l'organisation et de déterminer les activités à mettre en place (en fonction de l'implication des associations), de lister les moyens (matériel, personnel, bâtiment...). Il est apparu plus pertinent pour les cinq communes d'entamer une vraie réflexion autour de ce qui pourrait se mettre en place et notamment en terme de mutualisation. Pour elle, le travail doit être qualitatif sur les activités proposées avec un vrai projet pédagogique, d'où l'importance de ce recrutement.

Mme Isabelle DELEMER, Adjointe, souhaite savoir si Mme Florence REVEL a prévu de rencontrer les enseignants.

Mme Elisabeth PUILLANDRE estime que même s'ils doivent et qu'ils seront rencontrés, les enseignants n'ont pas de décision en terme d'organisation. La décision appartient aux communes.

Mme Anne-Marie PASQUIET, Conseillère Municipale déléguée, la rejoint et évoque pour ce faire l'élaboration du projet éducatif. Certes, document non obligatoire mais pertinent quant à la mise en œuvre des rythmes scolaires et qui sera établi par la chargée de mission au vu du diagnostic établi. Il lui semble intéressant que les cinq communes s'organisent afin d'être plus fortes et d'avoir le recul nécessaire pour proposer un service de qualité.

Mme Elisabeth PUILLANDRE rappelle que cette réforme, décidée par le gouvernement, a un coût non négligeable pour les communes et qu'il convient de réfléchir à sa mise en place.

Mme Isabelle DELEMER précise que, la rencontre avec les enseignants, doit avoir lieu assez rapidement au vu du calendrier établi par l'académie. Or les orientations de l'école auront un impact sur l'organisation des nouveaux rythmes scolaires.

Mme Anne-Marie PASQUIET souligne, qu'exceptionnellement, les conseils d'école se dérouleront en janvier pour tenir compte de cette obligation tout en insistant sur le fait que le calendrier est indicatif.

### **REAMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'ANCIENNE MAIRIE**

M. Lionel BIHANNIC, Adjoint au Patrimoine et aux Bâtiments, informe le Conseil que les travaux de démolition – désamiantage démarreront le lundi 4 novembre prochain.

## **REPAS DU 11 NOVEMBRE**

Mme Elisabeth PUIILLANDRE, Adjointe en charge des finances et de la restauration scolaire, précise les modalités (cérémonies, avec les écoles, précédant le repas au moulin de Lanrodec pour lequel une participation sera demandée aux personnes âgées entre 65 et 69 ans) d'organisation du repas du 11 novembre auquel les élus sont conviés.

## **ARMOR DELICES**

Les élus sont conviés à visiter cette usine le lundi 25 novembre à 11 heures.

## **LOTISSEMENT LA SOURCE**

Les travaux de viabilisation ont démarré ce jour. M. Thierry LE GUENIC précise que la réunion de chantier, qui se déroulera demain, sera l'occasion de rappeler à l'entreprise ses obligations quant au respect du planning.

## **LOCAUX STALAVEN**

Suite à la demande de Laurence LE BRETON, Conseillère Municipale, M. Le Maire précise n'avoir aucune information quant à une reconversion des bâtiments.

## **1° - PLACE ANCIENNE MAIRIE : AVENANT LOT DEMOLITION - DESAMIANTAGE**

M. Lionel BIHANNIC, Adjoint en charge des bâtiments et du patrimoine, précise au Conseil que la consultation lancée, pour le lot 1, imposait aux entreprises soumissionnaires d'effectuer une visite de chantier et le DCE, correspondant, incluait le diagnostic amiante, réalisé en 2006, par le cabinet EF Environnement.

C'est sur la base de ce document que les entreprises ont répondu et notamment l'entreprise LE CARDINAL, attributaire du marché (signé le 25 juillet 2013). Cependant, il s'est avéré qu'il n'était pas complet. Un nouveau diagnostic a été effectué, par le cabinet 3D énergie, remis le 21 septembre dernier.

Il en ressort que l'entreprise LE CARDINAL est tenue de réaliser des travaux complémentaires afin de tenir compte de ces nouvelles analyses, à savoir :

- Dépose du carrelage et plinthes partie WC ; habillage des murs, sol et plafond par un polyane 200 microns ; mise en place d'un sas de décontamination du personnel à 4 compartiments ; mise en place d'un sas 2 compartiments pour les déchets ; mise en dépression de la zone et contrôle de celle-ci  
=> + 790.00 € H.T.
- Dépose avec soin du carrelage suivant la réglementation ; dépose avec soin des plinthes suivant la réglementation ; traitement des déchets + transport + coût de traitement en décharge de classe 2  
⇒ + 1 180.00 € H.T.
- Réalisation de mesures d'empoussièrement avant travaux en MAETA ; réalisation de mesures d'empoussièrement suivi de zone en META ; réalisation de mesure d'empoussièrement dans l'unité de décontamination en META ; réalisation de mesures d'empoussièrement au poste de travail en META ; réalisation de mesures d'empoussièrement environnementale en META  
⇒ + 2 825.00 € H.T.

Soit un montant total de travaux complémentaires de 4 795 € H.T., ce qui porterait à 52 777.00 € H.T. le montant total du marché du lot « démolition – désamiantage ».

M. Lionel BIHANNIC précise que, la commission d'appel d'offres réunie le 1<sup>er</sup> octobre dernier, a accepté, à l'unanimité, les travaux complémentaires tels que décrits.

Le Conseil, après avoir entendu les explications de M. Lionel BIHANNIC et conformément à la délibération du 10 juillet dernier, à l'unanimité

**PREND ACTE** des travaux complémentaires nécessités pour le lot 1 du projet de réaménagement de la place de l'ancienne mairie, par le nouveau diagnostic amiante.

## **2° SALLE CULTURELLE - AVENANTS**

M. Le Maire présente les avenants reçus pour les travaux de réalisation d'une salle culturelle, à savoir :

- lot n° 1 VRD – aménagement extérieur (247 300.00 € H.T.) : raccordement du bassin d'eaux pluviales jusqu'en limite de propriété soit une plus value de 6 540 € H.T. ; panneaux béton en pied de clôture pour un coût de 2 600 € H.T., soit au total 9 140 € H.T. en plus, et en moins values la longueur de réseaux d'éclairage à poser en moins,

soit 200 € H.T. et la pose d'un séparateur à graisses au lieu d'un séparateur à graisses et féculés, soit 535 € H.T., et au global 735 € H.T. de moins values donc une plus value totale de 8 405 € H.T. ;

- Lot n° 5 menuiseries extérieures (39 000 € H.T.) : motorisation des stores pour une plus value d'un montant de 1 358.45 € H.T. ;
- Lot n° 8 plafonds suspendus (19 859.78 € H.T.) : modification de la nature des dalles du plafond suspendu afin de pouvoir les peindre (hall, sas et bar) ;
- Lot n° 9 revêtement sol dur (52 122.23 € H.T.) : changement format carrelage PAVIGRES pour passer de 45 X 45 à 30 X 60 pour un montant de 187.20 € H.T..

Soit un montant global de plus values de 12 037.82 € H.T., sachant que, la commission d'appel d'offres réunie le 10 octobre dernier a validé l'avenant de l'entreprise BROCHAIN (lot n° 8) et la commission compétente, réunie le 8 octobre 2013, a validé les autres.

Le Conseil, après avoir entendu les explications de M. Le Maire, et à l'unanimité

VOIX POUR : 15

ABSTENTIONS : 3 (MM. FOURCHONS S. - MORICE J. – HEURTAULT P.)

**APPROUVE** les avenants 1 aux lots 1, 5,8 et 9, concernant la réalisation d'une salle culturelle, tels que présentés ;

**AUTORISE** M. Le Maire à les signer.

### **3 – POSTE ANIMATEUR CULTUREL / DOSSIER DE SUBVENTION**

M. Le Maire rappelle au Conseil l'engagement pris par les élus de doter la future salle d'un volet culturel via la programmation de spectacles, la mise à disposition de la salle pour les associations du territoire (répétitions, concerts...). De même, le matériel technique dédié à cette salle étant très pointu, il est nécessaire de procéder au recrutement d'un agent qui aura en charge et l'aspect animation de la salle et l'aspect mise en œuvre de la politique culturelle assise sur la salle.

Dans un premier temps, ce recrutement interviendrait sur un temps non complet (20h hebdomadaire), afin de permettre la prise de contact avec les groupes, la construction de la programmation, pour déboucher sur un poste à temps complet et ce dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014 (un à deux mois avant l'ouverture prévue de la salle).

Les frais engagés pour la mise en place de cette politique culturelle (recrutement, programmation...) peuvent bénéficier d'une aide de la Région via le contrat Pays de Guingamp – Région Bretagne. Dès lors, M. Le Maire demande à l'Assemblée de se positionner sur cette demande sachant que le prévisionnel pour les trois prochaines années s'établit à

<b>• Dépenses :</b>	<b>71 400.00 €</b>
- Salaires 2013 :	5 900.00 € (DHS : 21/35)
- Salaires 2014 :	30 500.00 € (DHS : TC)
- Salaires 2015	35 000.00 € (DHS : TC)
<b>• Recettes :</b>	<b>71 400.00 €</b>
- Année 2013 :	
. région (40%)	2 360.00 €
. commune (60%)	3 540.00 €
- Année 2014 :	
. région (40%)	12 200.00 €
. commune (60%)	18 300.00 €
- Année 2015 :	
. région (40%)	14 000.00 €
. commune (60%)	21 000.00 €

M. Stéphane FOURCHON, Conseiller Municipal, s'interroge sur le taux de participation de la Région. M. Le Maire précise qu'il s'agit d'une demande transposée sur les taux pratiqués par la Région pour d'autres politiques culturelles.

Par ailleurs, il développe les missions dévolues au coordonnateur.

Sur ce point, M. Joël MORICE, Conseiller Municipal, relève que trois agents sont affectés « à la culture », entre la bibliothèque, le multimédia et maintenant l'animateur culturel alors même que la commune ne compte que 2 000 habitants.

Mme Elisabeth PULLANDRE, Adjointe, précise que ces trois personnes ne sont pas à temps plein. De plus, M. Le Maire rappelle qu'il s'agit d'un choix politique. Enfin M. Lionel BIHANNIC, Adjoint, souligne que la présence d'usagers, à l'espace multimédias, dénote d'un besoin satisfait par le recrutement d'un animateur multimédias. De

même la présence de jeunes dans cet espace, prouve l'impact de son travail et démontre la réponse culturelle apportée aux nouveaux arrivants.

En l'espèce, M. Joël MORICE s'inquiète pour les associations et évoque le risque de voir le développement culturel les appauvrir.

M. Le Maire réfute cette vision. L'animateur culturel doit et travaillera, aussi, avec les associations pour lancer des projets plus ambitieux et pour les accompagner dans la mise en œuvre de leurs projets. Pour lui, elles seront demandeuses de l'expertise de l'animateur culturel. Il précise également que l'animateur culturel sera très prochainement présenté aux associations. M. Le Maire souligne l'intérêt du développement culturel sur le territoire de Guingamp Communauté intimement lié au développement économique

Enfin Mme Isabelle DELEMER, Adjointe, évoque la création de la maison des associations qui elle leur sera dédiée et qui impactera leurs fonctionnements.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité

VOIX POUR : 16

ABSTENTIONS : 2 (MM. MORICE J. – HEURTAULT P.)

**DECIDE** de solliciter une aide de la Région, via le Pays, au titre des frais inhérents aux dépenses de fonctionnement induites par le recrutement d'un agent en charge de l'application de la politique culturelle de la commune.

#### **4° - REVISION DU P.L.U : AVENANT POUR MARCHE COMPLEMENTAIRE – ETUDE ENVIRONNEMENTALE**

M. Thierry LE GUENIC, Adjoint en charge de l'urbanisme, de la voirie et du cadre de vie, fait part au Conseil de la demande de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), en date du 2 septembre dernier, de voir compléter le dossier de révision du P.L.U. par une étude environnementale.

De ce fait, M. Thierry LE GUENIC a sollicité le cabinet, en charge de la révision, afin d'établir un avenant à sa mission et d'y intégrer cette étude. Ainsi, le marché complémentaire n° 2, établi par le cabinet L'ATELIER URBAIN, sous-traitant du cabinet JORAND&MONGKHOUN, s'élève à 2 345.00 € H.T..

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité

**APPROUVE** les travaux complémentaires tels qu'explicités ci-dessus ;

**AUTORISE** M. Le Maire à signer le marché complémentaire avec le cabinet L'ATELIER URBAIN.

#### **5° - AVIS POUR L'ENQUETE PUBLIQUE – EURL GUILLERME FERRAILLES SUR GRACES**

M. Thierry LE GUENIC, Adjoint en charge de l'urbanisme, de la voirie et du cadre de vie, informe le Conseil que, par arrêté en date du 26 août 2013, M. le préfet des Côtes d'Armor a soumis à enquête publique, du 17 septembre au 17 octobre 2013, la demande présentée par l'EURL GUILLERME FERRAILLES en vue de l'exploitation d'un centre de transit, regroupement ou tri de métaux dangereux (batteries uniquement) et non dangereux ainsi qu'une installation de stockage et dépollution de véhicules hors d'usage (VHU) à GRACES – Zone Industrielle de Pont Nevez.

La commune de SAINT-AGATHON se situant dans le rayon d'affichage, le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis sur ce dossier.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité

**DONNE** un avis favorable à l'exploitation, par l'EURL GUILLERME FERRAILLES, d'un centre de transit, regroupement ou tri de métaux dangereux (batteries uniquement) et non dangereux ainsi qu'une installation de stockage et dépollution de véhicules hors d'usage (VHU) à GRACES – Zone Industrielle de Pont Nevez.

#### **6° - SUBVENTIONS PEDAGOGIQUES 2013-2014**

Mme Anne-Marie PASQUIET, Conseillère déléguée aux écoles et à la garderie, fait part au Conseil de la demande formulée par Madame la Directrice de l'école élémentaire et Madame La Directrice de l'école maternelle en vue

d'obtenir une subvention exceptionnelle pour le financement des projets pédagogiques au titre de l'année scolaire 2013-2014. Elle précise que la Commission « enfance jeunesse », réunie le 23 septembre dernier, préconise une majoration des montants alloués pour 2012-2013, à savoir 990 € pour la maternelle et 1 640 € pour l'élémentaire (soit 10 % par rapport à l'année précédente).

Le Conseil, après avoir entendu les explications de Mme Anne-Marie PASQUIET et en avoir délibéré, à l'unanimité

**DECIDE** de porter la subvention, au titre des sorties pédagogiques, à 990 € pour la maternelle et 1 640 € pour l'élémentaire. La subvention sera versée au vu des factures produites pour chaque activité et jusqu'à épuisement du montant global.

## **7° - QUESTIONS DIVERSES** **CONVENTION AVEC L'ECHIQUIER GUINGAMPAIS**

Mme Anne-Marie PASQUIET, Conseillère déléguée aux écoles et à la garderie, informe le Conseil que, dans le cadre de la mise en place d'un atelier d'initiation aux échecs sur le temps périscolaire, il convient de prendre une convention pour en définir les modalités. Elle précise que, cette année, l'intervention ne porterait que sur le premier trimestre compte tenu des sollicitations qu'a l'association dans le cadre de la mise en place des rythmes scolaires. Afin de satisfaire l'ensemble des demandes et de permettre la continuité de cette activité, l'animateur envisage de former des adultes pour diffuser ses connaissances.

Par ailleurs elle précise qu'un rassemblement scolaire aura lieu à Kergoz, avec la mise en place de rencontres d'échecs entre élèves de même niveau et que le transport sera pris en charge par l'Echiquier Guingampais.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité

**APPROUVE** la convention avec l'échiquier Guingampais ;

**AUTORISE** M. Le Maire à signer la dite convention.

## **AVENANT AU CONTRAT DE MAINTIEN DE SALAIRE : DELEGATION DE SIGNATURE**

Le Conseil est avisé que le personnel a la possibilité d'adhérer, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003, au contrat de prévoyance collective maintien de salaire. Or à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, les conditions générales et le taux de cotisation du contrat seront modifiés et nécessitent la signature d'un avenant.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité

**AUTORISE** M. Le Maire à signer l'avenant au contrat de prévoyance collective maintien de salaire.

## **DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET COMMUNAL**

Mme Elisabeth PUILANDRE, Adjointe en charge des finances et de la restauration scolaire, informe le Conseil qu'il convient de modifier le budget primitif 2013 de la commune afin de prendre en considération la mise en place de l'organigramme des clés à l'école maternelle et la cantine non prévue au budget.

Il est donc nécessaire de prendre une décision modificative dans les conditions suivantes :

### **Section d'investissement**

	<b><i>D</i></b>	<b><i>R</i></b>
- Chap. (art 2133) op° 39	+ 1 000.00 €	
- Chap. (article 2313) op° 26	- 1 000.00 €	

Le Conseil, après avoir entendu les explications de Mme Elisabeth PUILANDRE et en avoir délibéré, à l'unanimité

**ADOPTE** cette modification budgétaire.

**DALLES DE PROTECTION SALLE MULTI FONCTIONS : L'OCCUPATION TEMPORAIRE DE LA SALLE MULTI FONCTIONS PAR DES ASSOCIATIONS NECESSITE L'ACHAT DE DALLES DE PROTECTIONS DE SOL.**

Deux entreprises ont répondu à notre demande de devis concernant la fourniture de dalles « Protectiles » et de leur chariot de manutention,

ENTREPRISE	NATHIS	EQUIP' CITE	
Quantité	150m <sup>2</sup> + chariot de manutention	144m <sup>2</sup> +chariot de manutention	
TOTAL	2397.26 € HT	2398.40 € HT	

-Critères de sélection : Prix

Les propositions étant conformes à notre demande, le conseil municipal préconise de retenir la société NATHIS pour fournir les dalles « protectiles » et le chariot de manutention pour un montant de 2 397.26 € HT.

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise le Maire à signer le devis de la société NATHIS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 55.

**Affiché le 18 Novembre 2013**

En exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Po/Le Maire  
Elisabeth PUILLANDRE